



Les droits des gerants apres un licenciement

Par **marion31_old**, le **24/10/2007** à **16:29**

en tant que gerant d un magasin d electromenager et a 1an et demi de la retraite, le magasin ferme a la fin de l annee.

je me retrouve donc s en emploi

Quels sont mes droits apres le licenciement?

Vais je toucher le chomage du fait que j etais gerant? on me reponds que non

mes recherches n ont aboutient a rien

est t il possible de prendre une pre retraite ds un autre cas?

venat d acheter un bien je ne peux me permettre de me eryrouver sans revenu du jour au lendemain

Est il normal qu apres plus de 10ans dans la meme entreprise du fait que j ai etait gerant je n ai droit a rien du fait que la boite ferme

Meci de me repondre

Cordialement